

Streaming musical : Apple dément la taxe de 30 % sur Spotify

Il y a trois mois, Spotify demandait à l'Europe [d'ouvrir une enquête sur Apple](#) pour abus de position dominante.

En cause, la commission de 30% que la firme à la pomme prélève sur les abonnements en provenance de son App Store. Une pratique qui oblige Spotify à vendre à perte pour rester compétitif face à [Apple Music](#), le service concurrent.

Via [Music Business Worldwide](#), c'est au tour d'Apple de se défendre : cette commission de 30% ne s'applique plus à Spotify depuis 2016 pour la simple et bonne raison que le leader du streaming musical a enlevé cette option intégrée d'abonnement.

Aujourd'hui, un abonné à Spotify qui utilise l'application sur un appareil iOS s'abonne directement et non plus via Apple Store.

Avant 2016, cette commission s'appliquait effectivement, et selon Apple, elle concernait 680 000 abonnements, soit moins de 1% des abonnés à Spotify qui revendique 100 millions d'abonnés payants.

Et encore il ne s'agit plus de 30% puisqu'au bout d'un an de souscription, la commission passe à 15%.

Une enquête antitrust contre Apple et son App Store ?

Selon le [Financial Times](#), la requête de Spotify a cependant visé juste. Le quotidien économique rapportait début mai que la commission européenne va ouvrir une enquête dans les semaines à venir.

Après avoir examiné la plainte et interrogé les clients, les concurrents et d'autres acteurs du marché, la commission de la concurrence de l'UE a décidé de lancer une enquête antitrust officielle sur le comportement d'Apple » expliquent trois personnes proches de l'enquête.